



REFUS DE DELAIS DE PAIEMENT ET PROBLEMES HUISSIER

Par **KALIMERA**, le **03/05/2014** à **22:51**

J'ai été condamnée à un procès au TGI, l'huissier avait envoyé les premiers avis de paiement, à mon ancienne adresse, en fait à une adresse d'un appartement qui appartient (après la vente) à la personne qui me réclame plus de 2000 €. C'est une erreur de mon ex avocat de 200 € pour moi !

et cette erreur n'est pas de mon fait, dois-je payer ?

De plus, cette personne me refuse ma demande de délais de paiement, car je n'ai pas cette somme et des avis de **non** imposition; à quel tribunal faut il aller pour demander un délais de grâce.

merci d'avance

Cordialement